



Réduction du préavis pour cause de licenciement

Par **Chaju**, le **11/01/2010** à **23:27**

Bonjour,

j'ai été licenciée en Juin 2009 pour motif économique et ai repris une activité professionnelle en intérim depuis le 16/11/09. Ce contrat prendra fin le 15/02/10 (2 contrats successifs en intérim de 1 mois puis 2 mois, même entreprise même poste).

Je souhaite déménager et voudrais donc savoir si je peux faire valoir ce licenciement afin de réduire mon préavis à 1 mois.

Pourriez-vous m'indiquer si cela est possible et le cas échéant, la marche à suivre?

Merci d'avance

Charlotte Fiquet